

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2010-0641/PR/MEFPCP portant affectation d'un terrain sis à PK 12 au profit du Groupe Al-Gamil.

n° 2010-0641/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA  
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

28 septembre 2010

Numéro JO

n° 18 du 30/09/2010

Date du numéro

30 septembre 2010

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 septembre 2010.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Il est affecté au Groupe Al-Gamil une parcelle de terrain d'une superficie de 10.000 m<sup>2</sup> environ sise à PK 12.

#### Article 2

Le coût par mètres carrés de ce terrain est de 5.00 FD.

#### Article 3

Cette parcelle de terrain est destinée à la construction de logements sociaux pour les employés du Groupe.

#### Article 4

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté le Ministère des Finances par l'entremise de la Directrice des Domaines fera remise de ladite parcelle à Monsieur Gamil Abdoukarim Ali, PDG du Groupe. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

---

#### Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**